



Notice d'emploi N° 7032 / 2021

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique: Fongicide
Formulation: SC suspension concentrée
Teneur en substances actives: 39.9 % folpet (483 g/l)
Nom UICPA: N-(trichloromethylthio)phthalimide

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage: Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires: Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Foliane SC

Numéro d'homologation fédéral: I-1307 Pays d'origine: Italie
Numéro d'homologation étranger: 8581 Titulaire de l'autorisation étranger: Ascenza Agro S.A., Portugal

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Arboriculture			
pommier	pourriture lenticellaire (pommier), tavelure des arbres fruitiers à pépins, tavelure tardive des pommes Effet partiel: pourriture de la mouche des pommes (Botrytis cinerea)	Concentration: 0.2 % Dosage: 3.2 l/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s)	1, 2, 3, 4
Viticulture			
vigne	mildiou de la vigne Effet partiel: pourriture grise (Botrytis cinerea)	Concentration: 0.2 % Dosage: 3.2 l/ha Application: traitements pré- et post-floraux jusqu'à mi-août au plus tard.	3, 4, 5, 6, 7

Charges générales / agronomiques:

- 1 SPE 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.

- 2 Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres.
- 5 Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-81 (J-M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire.
- 6 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.
- 7 Convient également au traitement par voie aérienne.

Protection des utilisateurs:

- 3 Le produit peut déclencher des allergies en cas de contact avec la peau. Lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation porter des gants, une tenue de protection, des chaussures résistantes et des lunettes de protection. Lors de l'application de la bouillie de pulvérisation porter des gants, une tenue de protection et des chaussures résistantes. Si on ne peut pas éviter le contact de la peau avec le produit phytosanitaire (p. ex. via le nuage de pulvérisation ou par contact avec les plantes traitées au moment des travaux consécutifs), il est indispensable d'utiliser un équipement de protection adéquat (p. ex. couvre-chef, visière). Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.
- 4 Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- SPo 2 Laver tous les équipements de protection après utilisation.